Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 9 décembre 2021 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry:

- M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield
- M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
- M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon:

- M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore
- M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Audrey Pilon, agente administrative de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 2 décembre 2021.

2021-12-54 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust Appuyé par M. Christian Ouellette Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2021-12-55 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux Appuyé par M. Alain Dubuc Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2021
- 4. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2022
- 5. Affaires administratives
 - 5.1. Comptes payés et à payer au 9 décembre 2021
- 6. Correspondance
 - 6.1. Résolution numéro 2021-11-282- Désignation des administrateurs représentants la MRC de Beauharnois-Salaberry
- Varia
- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance

2021-12-56 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

Il est proposé par M. Yves Daoust Appuyé par M. Christian Ouellette Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2021 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2021-12-57 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022 - ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 17 du Règlement général de fonctionnement numéro 3 de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux Appuyé par M. Alain Dubuc Et unanimement résolu

De tenir les séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie, à la salle Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry, aux dates suivantes et aux heures suivantes :

- Jeudi, 17 février 2022 à 10h30
- Jeudi, 17 mars 2022 à 10h30
- Jeudi, 21 avril 2022 à 10h30
- Jeudi, 19 mai 2022 à 10h30
- Jeudi, 16 juin 2022 à 10h30
- Jeudi, 18 août 2022 à 10h30
- Jeudi, 22 septembre 2022 à 10h30
- Jeudi, 20 octobre 2022 à 10h30
- Jeudi, 8 décembre 2022 à 10h30

De préciser que les modalités entourant la tenue des séances publiques de la Régie pourront être adaptées, en cours d'année, afin de respecter les mesures énoncées par le gouvernement du Québec en vertu de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2021-12-58 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Yves Daoust Appuyé par M. Christian Ouellette Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 9 décembre 2021 et au montant de 26 734,72 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière trésorière par intérim dépose la résolution suivante :

 Résolution numéro 2021-11-282- Désignation des administrateurs représentants la MRC de Beauharnois-Salaberry

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question adressée au Conseil d'administration par un citoyen de Saint-Constant, la directrice générale est invitée à expliquer la convocation et la présence du préfet suppléant de la MRC de Beauharnois-Salaberry lors de la séance de la Régie tenue en octobre dernier. Mme Linda Phaneuf indique qu'une correspondance expliquant les fondements juridiques de ce remplacement seront transmis au citoyen.

2021-12-59 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc Appuyé par M. Miguel Lemieux Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h38.

ADOPTÉE

Sylvain Payant Président	Linda Phaneuf Directrice générale et greffière-trésorière par intérim